

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL DES MAIRES DU  
8 FÉVRIER 2006  
À 19 HEURES 30  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DE L'AMIANTE  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Yvon Jolicoeur	Disraeli Ville
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Clément Boudreau	Thetford Mines
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat

**SONT ABSENTS :**

M.	Jonathan Leclair	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Lussier	Ste-Clotilde-de-Beauce

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher.

M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la M.R.C de L'Amiante, assiste à la réunion.

## **1. PRIÈRE ET MOT DE BIENVENUE**

La session est ouverte à 19 h 30 par le préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Madame Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents.

## **2. POINTS RÉCURRENTS**

CM-2006-02-4608

### **2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Points récurrents ;
  - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
  - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 11 janvier 2006 ;
  - 2.3 Dépenses ;
  - 2.4 État budgétaire au 31 janvier 2006 ;
  - 2.5 Certificats de conformité ;
  - 2.6 Période de questions ;
  - 2.7 Correspondance ;
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal ;
  - 3.1 Schéma de couverture de risques;
    - 3.1.1 Appui à la MRC de Nouvelle-Beauce ;
  - 3.2 Éoliennes;
  - 3.3 Pacte rural ;
  - 3.4 Entrée en vigueur des règlements de la municipalité d'Irlande ;
  - 3.5 Règlement 89 ;
  - 3.6 Modifications au schéma d'aménagement – Demandes des municipalités;
4. Attentes signifiées de la MRC au CLD ;
5. Société d'aide au développement des collectivités – Nomination de trois représentants ;
6. Solide de la MRC de L'Amiante inc ;
  - 6.1 Mise de fonds ;
  - 6.2 Nomination d'un représentant de la MRC de L'Amiante au comité d'investissement issu du regroupement FLI/SOLIDE ;
7. Plan d'action pour les deux prochaines années – Engagement d'une ressource ;
8. SHQ – Signature des ententes cadres ;
  - 8.1 Gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et de l'entente concernant la sécurité de l'information ;
  - 8.2 Entente relative au territoire desservi et répartition des enveloppes ;
9. Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles, formulée par la municipalité d'East Broughton à la Commission de protection du territoire agricole;
10. Varia ;
  - 10.1. Plan triennal de la Commission scolaire des Appalaches ;

- 10.2.Appui à la MRC de Montcalm - Décret sur les cours d'eau exclus de la compétence des MRC ;
- 10.3.Journée d'étude sur la gestion des cours d'eau – Délégation de la MRC ;
- 10.4.Demandes de rencontres - Service de mentorat, région de Thetford – SDERT et Grobec ;
- 11. Prochaine réunion du conseil des maires ;
- 12. Fermeture de la réunion.

Adopté

**CM-2006-02-4609**

**2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2006**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu majoritairement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2006.

Adopté

**2.3 Dépenses**

**CM-2006-02-4610**

**2.3.1 Comptes payés**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement que les comptes suivants soient autorisés :

03-janv-06	Janvier 2006, 2735-5445 Québec inc.	4838	1031,23
03-janv-06	Service de lavage	06-01	291,78
09-janv-06	D2006-01, Gallant Bryan M.	4839	182,15
09-janv-06	D2006-01, Nadeau Serge M.	4840	15,80
09-janv-06	Déc 2005, Hydro-Québec	24/01/06	1489,41
09-janv-06	Semaine 2006-01	Salaire	4290,49
09-janv-06	Semaine 2006-01	Salaire	616,12
11-janv-06	ADGMRCQ	4841	402,59
11-janv-06	Agence de la Chaudière	4842	45,50
11-janv-06	Association québécoise d'Urbanisme	4843	103,52
11-janv-06	Cyber 3D	4844	380,69
11-janv-06	Dutech	4845	38,54
11-janv-06	Ent. électricien Fernand Mercier	4846	291,78
11-janv-06	Fréchette LGL	4847	740,93
11-janv-06	Gesconel	4848	636,68
11-janv-06	Imprimerie commerciale de Thetford	4849	57,74
11-janv-06	MAI Canada Ltee	4850	2539,75
11-janv-06	Mégaburo Lessard Inc.	4851	30,33
11-janv-06	Numérique technologies	4852	382,46
11-janv-06	Ouellette, Larouche, Gagné	4853	1083,54
11-janv-06	Publications CCH ltée	4854	574,59
11-janv-06	Visa Desjardins Inc.	4855	464,09

12-janv-06	01-01-06, Bell Canada	4856	19,87
12-janv-06	91239853, Bell Canada	4857	423,69
16-janv-06	Dep02-06, Gallant Bryan M.	4858	57,82
16-janv-06	Janvier 06, Desjardins sécurité financi	10/01/06	1516,03
16-janv-06	Semaine no 2005-02	Salaire	6273,85
16-janv-06	Semaine no 2005-02	Salaire	623,76
16-janv-06	Projet, Service à famille Parc-en-Ciel	4859	13500,00
16-janv-06	Repas 26 mars, Club Aramis	4861	350,00
17-janv-06	Petite caisse	4862	182,89
20-janv-06	T4-2005, Ministre des Finances	4863	272,30
20-janv-06	13/01, Bell Canada	PDJanv.06	338,71
23-janv-06	Semaine no 2006-03	Salaire	4138,35
23-janv-06	Semaine no 2006-03	Salaire	627,90
23-janv-06	23/01/06, Télé-Recharge	4864	1150,25
23-janv-06	D2006-03, Rouleau François M.	4865	31,60
23-janv-06	D2006-03, Gallant Bryan M.	4866	64,93
25-janv-06	Z001010407, Allaire Valdy	4867	29,88
26-janv-06	20/01/06, Bell Canada	4868	74,71
30-janv-06	Cot 2006, Bélanger Luc M.	4869	75,00
30-janv-06	Dep 2006-04, Gallant Bryan M.	4870	60,59
30-janv-06	D2006-04, Rouleau François M.	4871	18,16
30-janv-06	Service de lavage	4872	378,37
30-janv-06	Semaine no 2006-04	Salaire	3822,94
30-janv-06	Semaine no 2006-04	Salaire	627,90
			50349,21

Adopté

CM-2006-02-4611

### 2.3.2 Comptes à payer

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement des comptes suivants :

Agence de la Chaudière	529,55
Courrier Frontenac	883,43
Cyber 3D	63,25
Dutech	198,99
Fréchette LGL	126,07
Gesconel	143,72
Groupe CCL	402,04
Jean-Charles Poulin	230,00
Les Editions Yvon Blais Inc.	302,49
Mégaburo Lessard Inc.	230,05

Yves Granger, informatique	925,00
	4034,59

Adopté

## 2.4 État budgétaire au 31 janvier 2006

L'état budgétaire au 31 janvier 2006 est déposé auprès des membres du conseil des maires.

## 2.5 Certificats de conformité

CM-2006-02-4612

### 2.5.1 Certificat de conformité - Règlement numéro 171 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement que :

le règlement numéro 171 de la Ville de Thetford Mines qui décrète un emprunt de 279 028 \$ afin de financer la subvention du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec accordée dans le cadre du programme Révi-Sols à « Les Rotisseries St-Hubert Ltée» ;

ne va pas à l'encontre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2006-02-4613

### 2.5.2 Certificat de conformité - Règlement numéro 172 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement que :

le règlement numéro 172 de la Ville de Thetford Mines qui décrète un emprunt de 1 202 171 \$ afin de financer la subvention du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec accordée dans le cadre du programme Révi-Sols à « l'Immobilière Canadian Tire Ltée» ;

ne va pas à l'encontre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2006-02-4614

**2.5.3 Certificat de conformité - Règlement numéro 173 - Ville de Thetford Mines**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que :

le règlement numéro 173 de la Ville de Thetford Mines qui décrète un emprunt de 1 250 000 \$ pour l'acquisition d'une échelle aérienne et d'un chargeur sur roues ;

ne va pas à l'encontre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante.

Adopté

**2.6 Période de questions**

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil des maires.

**2.7 Correspondance**

**2.7.1 Parc-en-Ciel – Loi 124, services de garde et bureau coordonnateur**

Cette correspondance nous informe de la position du Centre de la petite enfance Parc-en-Ciel sur la Loi 124, service de garde et bureau coordonnateur.

**3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

**3.1 Schéma de couverture de risques**

Le directeur général de la MRC rencontrera les municipalités afin de leur expliquer le dossier du schéma de couverture de risques.

CM-2006-02-4615

**3.1.1 Appui à la MRC de Nouvelle-Beauce**

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité incendie oblige les MRC à produire un schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique s'est engagé, dans le cadre du programme d'aide financière à l'établissement des schémas de couverture de risques, à verser une aide financière correspondant à cent pour cent (100 %) des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 40 000 \$ par année pour une période maximale de 2 ans;

CONSIDÉRANT que l'aide financière, dont peut bénéficier une autorité régionale pour l'organisation d'activités visant à mettre en oeuvre un schéma de couverture de risques, est égale à 75 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$ pour une année. Cette aide financière se limite à la première année de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que le montant maximal d'aide financière dont peut bénéficier une autorité régionale, selon les termes de ce programme, est de 120 000 \$ sur trois (3) ans. Cette aide financière se limite donc au montant de 80 000 \$ prévu pour la rédaction du schéma et celle de 40 000 \$ pour la première année de la mise en oeuvre;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Binette et RÉSOLU ce qui suit:

QUE le conseil de la MRC de L'Amiante appuie la demande de la MRC Nouvelle-Beauce auprès du ministre de la Sécurité publique pour que le programme d'aide financière à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie soit récurrent.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, à la FQM et à l'UMQ.

Adopté

### **3.2 Éoliennes**

Les représentants de l'Union des producteurs agricoles donneront des informations aux agriculteurs concernant les « claims » que les compagnies veulent faire signer aux citoyens. Cette rencontre se tiendra le jeudi 9 février 2006 à 13 h 30 au restaurant « La Garguille » de East Broughton.

### **3.3 Pacte rural**

Les comités de pacte rural des municipalités seront rencontrés afin de mettre à jour leurs plans de développement et seront également consultés sur la prochaine «Journée de la ruralité» qui se tiendra au printemps prochain.

### **3.4 Entrée en vigueur des règlements de la municipalité d'Irlande**

L'avis de conformité de la Commission municipale et les certificats de conformité des règlements 418 et 419 de la municipalité d'Irlande ont été distribués aux maires.

### **3.5 Règlement 89 – Amendement au schéma d'aménagement révisé**

Le règlement 89, ayant pour effet le remplacement des chapitres 8 et 9 du document complémentaire concernant les dispositions relatives à la protection des rives et du littoral des cours d'eau et des lacs et les dispositions relatives aux plaines inondables et aux secteurs à risque d'embâcle et prévoyant également une dérogation à des travaux situés dans la plaine inondable, sera adopté à la session de mars ou avril, dépendamment de la date de réception de l'avis gouvernemental.

### **3.6 Modifications au schéma d'aménagement – Demandes des municipalités**

La date du 17 février 2006 reste la date butoir pour la remise des documents ayant trait aux modifications du schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

CM-2006-02-4616

#### **4. ATTENTES SIGNIFIÉES DE LA MRC AU CLD**

Attendu que les municipalités de la MRC de L'Amiante ont été consultées pour connaître leurs attentes face à la SDERT de la région de Thetford ;

Attendu que les municipalités ont transmis quelque vingt-cinq attentes concernant les services de la SDERT de la Région de Thetford ;

Attendu que plus de 50% de ces demandes formulent le souhait que la SDERT soit présente sur le territoire de la municipalité afin d'offrir des services de premières lignes (visites des industries, rencontres des élus, etc. ;

Attendu que cette demande est récurrente de la part de la MRC de L'Amiante ainsi que de ses municipalités ;

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de demander à la SDERT de la région de Thetford de fournir à la MRC de L'Amiante :

- Un horaire des rencontres que les professionnels de la SDERT de la région de Thetford entendent réaliser avec les élus municipaux de chaque municipalité (conseils municipaux, maires) ;
- Un programme de travail indiquant l'horaire des rencontres et la stratégie qui sera privilégiée par les professionnels de la SDERT de la région de Thetford afin de rencontrer les milieux économiques (industriels, commerces, agriculteurs, ...) de chaque municipalité ;

Il est de plus résolu de retenir une plage de temps à la SDERT pour les réunions du conseil des maires de mars, mai, août et octobre 2006.

Adopté

CM-2006-02-4617

5. **SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS –  
NOMINATION DE TROIS REPRÉSENTANTS**

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de nommer Mme Hélène Faucher, M. Normand Laliberté et M. Paul Grenier à titre de représentants de la MRC de L'Amiante au sein de la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de L'Amiante.

Adopté

6. **SOLIDE DE LA MRC DE L'AMIANTE INC.**

CM-2006-02-4618

6.1 **Mise de fonds**

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement de bonifier à 50 000,00 \$ le montant qu'investira la MRC de L'Amiante dans la SOLIDE de la MRC de L'Amiante en versant 28 750,00 \$ en 2006 au lieu du 10 625,00 \$ déjà prévu et que SOLIDEQ s'engage à laisser la SOLIDE de la MRC de L'Amiante inc. opérer pour un minimum de trois ans.

En ce qui concerne le 5 000,00 \$ supplémentaire demandé par Solideq, la MRC reconsidérera sa position pendant l'année 2008.

Adopté

CM-2006-02-4619

6.2 **Nomination au comité d'investissement commun**

Attendu le regroupement FLI/SOLIDE ;

Attendu que le regroupement Fli/Solide implique que le comité d'investissement commun est d'office le conseil d'administration de la SOLIDE ;

Attendu que ce conseil est formé de sept (7) personnes dont un représentant élu de la MRC de L'Amiante ;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Boudreaut de nommer M. Yvon Jolicoeur comme représentant de la MRC de L'Amiante au sein du comité d'investissement FLI/SOLIDE.

Adopté

CM-2006-02-4620

7. **PLAN D'ACTION POUR LES DEUX PROCHAINES ANNÉES -  
ENGAGEMENT DE PERSONNE RESSOURCE**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de faire les démarches nécessaires afin d'embaucher une personne ressource qui aidera

la MRC à définir ses orientations stratégiques pour les deux prochaines années.

Adopté

## **8. SHQ – SIGNATURES DES ENTENTES CADRES**

CM-2006-02-4621

### **8.1 Autorisation de signatures – Entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'Habitat et entente concernant la sécurité de l'information**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet de la MRC de L'Amiante, et M. Serge Nadeau, directeur général de la MRC de L'Amiante, à signer :

- L'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'Habitat ;
- L'entente concernant la sécurité de l'information.

Adopté

CM-2006-02-4622

### **8.2 Territoire desservi et répartition des enveloppes**

Attendu que les territoires reconnus par la Société d'habitation du Québec sont ceux apparaissant au décret des populations de 1986;

Attendu que la Société d'habitation du Québec n'a pas modifié les territoires desservis, malgré les regroupements qui se sont réalisés depuis ces vingt dernières années;

En conséquence, Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que le territoire desservi et la répartition des enveloppes sont définis comme suit :

Adstock – Secteur Sacré-Cœur-de-Marie  
Adstock – Secteur St-Méthode  
Adstock – Secteur de Sainte-Anne-du-Lac  
Beaulac-Garthby – Secteur Beaulac  
Beaulac-Garthby – Secteur Garthby  
Disraeli Paroisse  
Disraeli Ville  
East Broughton  
Irlande  
Kinnear's Mills  
Sacré-Cœur-de-Jésus  
Saint-Adrien-d'Irlande  
Sainte-Praxède  
Saint-Fortunat  
Saint-Jacques-de-Leeds

Saint-Jacques-le-Majeur  
Saint-Jean-de-Brébeuf  
Saint-Joseph-de-Coleraine  
Saint-Julien  
Saint-Pierre-de-Broughton  
Ste-Clotilde-de-Beauce  
Thetford Mines – Secteur de Black Lake  
Thetford Mines – Secteur de la rue Johnson (partie non-desservie par un réseau d'aqueduc et d'égout)  
Thetford Mines – Secteur de Pontbriand  
Thetford Mines – Secteur de Robertsonville  
Thetford Mines – Secteur de Thetford Sud

Le budget sera alloué :

- aux propriétés qui nécessitent des travaux majeurs en accord avec les « **clés d'entrées** » du programme ;
- en respectant la norme d'un projet par municipalité.

Adopté

CM-2006-02-4623

9. **DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLLES, FORMULÉE PAR LA MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE**

**ATTENDU** que la Commission de protection du territoire agricole, conformément à l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, demande à la MRC une recommandation à l'égard d'une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles formulée par la municipalité d'East Broughton;

**ATTENDU** que la demande d'autorisation concerne les prises d'eau souterraine de la municipalité d'East Broughton qui sont situées dans la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, soit sur le lot 17-A-P du Rang 6 au cadastre du canton de Broughton;

**ATTENDU** que la nature de la demande consiste en l'acquisition de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 607,3 mètres carrés et qui sont contiguës au terrain appartenant déjà à la municipalité d'East Broughton;

**ATTENDU** que cette acquisition permettra à la municipalité d'East Broughton de respecter l'aire de protection immédiate de 30 mètres établie au pourtour du puits numéro 3 servant à l'alimentation en eau potable, et ce, conformément à l'article 24 du règlement sur le captage des eaux souterraines;

**ATTENDU** qu'en contrepartie à cette acquisition, la municipalité cède au producteur agricole possédant les terres contiguës au terrain du puits numéro 3, les parcelles de terrain, d'une superficie totale 3142 mètres carrés,

correspondant aux terrains des puits numéros 1 et 2 qui ne serviront plus à l'alimentation en eau potable municipale;

**ATTENDU** que cette opération permettra au producteur agricole concerné d'augmenter éventuellement son cheptel puisqu'il ne sera plus soumis aux contraintes environnementales relatives à la protection des puits 1 et 2;

**ATTENDU** que la MRC doit motiver sa recommandation en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

**ATTENDU** que suite à l'analyse de la demande en relation avec lesdits critères, la MRC constate que l'opération aura un effet positif pour le producteur agricole et pour la municipalité, et ce, sans créer d'impacts négatifs;

**ATTENDU** que la recommandation de la MRC doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU** que les terrains concernés se situent dans une aire d'affectation agricole dynamique;

**ATTENDU** que dans une aire d'affectation agricole dynamique, les services d'utilités publics tels que les puits communautaires sont autorisés;

**ATTENDU** que l'opération, faisant l'objet de la demande d'autorisation, respecte les orientations du schéma d'aménagement en matière du développement de l'agriculture et qu'elle répond à l'objectif de mettre en valeur la ressource agricole de façon à assurer son développement durable;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à s'avoir :

La MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de la municipalité d'East Broughton ;

La MRC donne un avis que l'opération, qui résultera de la demande de la municipalité d'East Broughton déposée à la Commission de protection du territoire agricole (son dossier 345066), est conforme au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Adopté

## **10. DIVERS**

### **10.1 Plan triennal de la Commission scolaire des Appalaches**

Le plan triennal de la Commission Scolaire des Appalaches est déposé auprès des membres du Conseil des maires.

**10.2 Appui à la MRC de Montcalm - Décret sur les cours d'eau exclus de la compétence des MRC**

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations avec le gouvernement pour la réforme des articles régissant les cours d'eau du Code municipal, le ministère de l'Environnement a déposé une première liste des cours d'eau devant être exclus de la compétence des MRC;

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt de cette liste, le comité de travail formé par le MAMSL a constaté qu'elle n'était pas acceptable et les représentants du ministère de l'Environnement ont reconnu qu'elle contenait des erreurs;

CONSIDÉRANT QUE cette liste était déposée pour commentaires et analyse par le comité;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont réagi à cette liste et ont déposé plusieurs résolutions demandant sa modification;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée des MRC de la FQM, la ministre des Affaires municipales et des Régions nous a informé que le décret concernant les cours d'eau exclus de notre compétence avait été adopté la veille;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs vérifications, il apparaît qu'aucune MRC n'a reçu ladite liste décrétée avant son adoption;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même assemblée la ministre des Affaires municipales et des Régions nous a informé que cette liste n'était pas NÉGOCIABLE;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de L'Amiante trouve anormal qu'une liste déposée pour commentaires soit considérée non négociable et approuvée unilatéralement sans qu'aucune MRC n'ait reçu de réponse au niveau de leur demande de modification de la liste;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de L'Amiante aurait apprécié plus de considération et une négociation franche sur les paramètres de la liste afin d'échanger de façon constructive sur les raisons qui motivent le gouvernement à ne pas discuter de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs MRC ont tenté de développer un concept sur la gestion des cours d'eau différents de celui supporté par le Code municipal depuis les années 1800 afin de contribuer à la modernisation des lois du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces réflexions méritent d'être poursuivies;

CONSIDÉRANT QUE l'idée avancée par quelques MRC d'un nouveau partage de la gestion des cours d'eau basée sur des principes de

complexité plutôt que de navigabilité et flottabilité, au même titre que la voirie, mérite d'être analysée;

CONSIDÉRANT QUE lors du transfert de la voirie aux municipalités, le gouvernement a reconnu que certains ponts à structure complexe devaient relever de l'état et non des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE certaines rivières ou tronçons de rivières du Québec, malgré le fait qu'ils ne soient pas navigables ou flottables, sont suffisamment complexes pour relever de la gestion du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de L'Amiante est convaincu qu'il y a là une piste qui mérite d'être approfondie afin de s'assurer que la gestion des cours d'eau soit réalisée par l'organisme le plus compétent et le mieux outillé pour le faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Amiante :

- appuie la MRC de Montcalm et déplore l'adoption du décret fixant les cours d'eau exclus de la compétence des MRC sans que celles-ci ne soient informées du contenu;
- demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune qu'ils considèrent la création d'un comité spécial afin d'évaluer les propositions novatrices des MRC concernant les paramètres d'établissement de ladite liste, afin de pouvoir la modifier si nécessaire, en tenant compte de ceux que le gouvernement et les MRC auront retenus lors de ces discussions.

Adopté

CM-2005-02-4625

### 10.3 Journée d'étude sur la gestion des cours d'eau

Attendu la Loi sur les compétences municipales ;

Attendu les nouvelles dispositions relatives aux cours d'eau ;

Attendu qu'il y aura formation pour les directeurs généraux des MRC ;

Attendu qu'il y a lieu de déléguer un représentant de la MRC au cours de formation de la gestion des cours d'eau ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement de déléguer M. Serge Nadeau, directeur général, à la formation dispensée par l'ADGMRCQ le 13 mars prochain.

Il est de plus résolu d'autoriser la dépense et le paiement des coûts de 350,00 \$ représentant les frais d'inscriptions à ce cours de formation.

Adopté

CM-2006-02-4626

**10.4 Demandes de rencontres - Service de mentorat, région de Thetford, SDERT de la région de Thetford et GROBEC**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt, et résolu de recevoir :

- Les responsables de GROBEC à compter de 18 heures.
- La SDERT de la région de Thetford à compter de 18 hres 30.
- Les responsables de service de mentorat de la région de Thetford le mercredi 8 mars 2006 à compter de 19 heures.

Adopté

**11. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le mercredi 8 mars 2006.

CM-2006-02-4627

**12. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

---

**HÉLÈNE FAUCHER  
PRÉFET**

---

**SERGE NADEAU  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET  
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses des résolutions numéros CM-2006-02-4610, CM-2006-02-4611 et CM-2006-02-4625.

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général